

délibération :
D_2025_4_8

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

**Objet : Convention Projet
restaurant scolaire - Cantal
Ingénierie et Territoires**

*Phase "accompagnement
en phase réalisation
de l'opération"*

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci peut nous accompagner dans le cadre de ses missions dont celle d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

- que le conseil municipal avait validé l'aide du CIT pour :

- * la phase "programmation et réaménagement du pôle enfance mairie",
- * la phase "suivi des études et accompagnement en phase travaux" du futur restaurant scolaire et espace périscolaire.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui nous entrons dans une nouvelle phase: celle des travaux et que le recours à l'aide du CIT pour cette phase «accompagnement en phase réalisation de l'opération» semble judicieux.

Cette mission comprend :

- Une participation non systématique aux réunions de pilotage de chantier en lien avec le maître d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage. La présence de l'AMO sera notamment opportune lorsque les sujets traités touchent aux points les plus structurants du projet ou à des questions contractuelles par exemple. La fréquence sera d'une réunion par mois environ.
- Une assistance à la gestion courante des marchés de travaux lorsque la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'oeuvre aura besoin d'un avis, d'un conseil. Il pourra également s'agir d'assister la maîtrise d'ouvrage en cas de modification des marchés (avenants...).
- Présence en phase de réception des marchés de travaux (OPR, réception, levée des réserves) à la demande du maître d'ouvrage et en lien avec la maîtrise d'oeuvre qui assure cet élément de mission.
- Participation aux commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.
- A sa demande, assistance au maître d'ouvrage dans le cadre de l'information aux utilisateurs, aux partenaires ou aux riverains le cas échéant.
- Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage dans le suivi de ses demandes de financement réalisées dans le cadre de cette opération.
- Assistance pendant la période de Garantie de parfait achèvement (un point intermédiaire sur la levée des réserves sera prévu).

Durant toute sa mission, Cantal Ingénierie & Territoires assure une assistance d'ordre technique et administratif au maître d'ouvrage.

Le forfait de rémunération est de 5 833,38 € HT, soit 7000,06 € TTC correspondant à 14 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416,67 € HT soit 500,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le recours au CIT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la phase «accompagnement en phase réalisation de l'opération» ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'assistance du CIT (convention, ...) ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER